

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER**  
**COMMUNE DE LUMBRES**

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,  
Vu les travaux réalisés par SATELEC, 10 route du Looweg – 59380 QUAËDYPRE.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

**ARRETE**

**Article 1** : - Le stationnement et la circulation seront interdits dans la rue entre la Place Jules Leriche et la Place Jean-Jaurès. Le stationnement sera interdit le long de la Place Jules Leriche côté Vincent Traiteur du **Jeudi 11 Janvier 2024 au Vendredi 16 Février 2024**.

**Article 2** : Une déviation par la RD225, rue François Cousin, rue Anatole France, Avenue Bernard Chochoy, rue Candide Cousin, rue Pasteur et rue Victor Hugo.

**Article 3** : La pose de signalisation sera assurée par le demandeur.

**Article 4** : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,  
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,  
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,  
- Monsieur le Directeur de SATELEC,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 10 Janvier 2024.

Le Maire,  
**Joëlle DELRUE**



Acte rendu exécutoire

le **10 JAN. 2024**